



Ref/N° 004 /2023/SOGEHP/PCA/DG/DM-SP

## DECISION

**(Portant création du service de soins à domicile)**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE GESTION HOSPITALIERE  
(SOGEHP)

- Vu le statut N°845/022 du 04 Novembre 2022 de la société de Gestion Hospitalière (SOGEHP DOGTA-LAFIE) SA ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 04 Novembre 2022 Portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la SOGEHP SA.

Pour les nécessités de l'hôpital Dogta-Lafié, décide :

**Article 1** : Il est créé au sein de la Direction Médicale de l'hôpital Dogta-Lafié (HDL) un service de soins à domicile.

**Article 2** : Ce service aura pour mission d'assurer :

- Les soins médicaux et paramédicaux à domicile ;
- L'hospitalisation à domicile ;
- Les soins palliatifs et accompagnement de fin de vie ;
- La surveillance des patients à domicile avec bracelets.

**Article 3** : La présente note de service prend effet à compter de sa date de signature.

Lomé, le 30 août 2023

Le Président du Conseil d'Administration



**Ingrid AWADE**

**Ampliation :**

Président du Conseil d'Administration :	01
Directeur Général :	01
Tous les Départements :	04
Archives :	01

